

## Action 3 : Mise sur le marché des innovations

<b>Objet</b>	L'Union européenne, la Région Rhône-Alpes et Bpifrance unissent leurs moyens afin d'accompagner les projets d'innovation sur les phases de pré-lancement industriel, de préparation à la mise sur le marché de l'innovation.
<b>Bénéficiaires</b>	Sont éligibles les entreprises, situées en Rhône-Alpes, dont l'effectif n'excède pas 2000 salariés avec une priorité aux PME au sens de la définition européenne.
<b>Modalités</b>	<p><u>Projets éligibles</u></p> <p>Sont éligibles les projets qui présentent une phase « aval » de développement, de validation et d'expérimentation pour préparer la mise sur le marché de l'innovation (produit - procédé - service).</p> <p>- Sera également porté un intérêt particulier aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets s'inscrivant dans la suite des projets collaboratifs de recherche &amp; développement labellisés par les pôles de compétitivité et clusters régionaux, la récente évaluation nationale des pôles de compétitivité ayant mis en lumière le fait que la question du financement des dernières phases de développement était toujours très prégnante pour les entreprises et retardait la mise sur le marché des projets d'innovation ;</li> <li>• projets de PME ayant participé aux actions du programme « du Plan PME ».</li> </ul> <p><u>Dépenses éligibles</u></p> <p>Pré-industrialisation du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pilotes ou les préséries,</li> <li>- les prototypes,</li> <li>- les frais de première démonstration, expérimentation</li> <li>- les salaires et prestations directement liés à ces opérations</li> </ul> <p>Préparation à la mise sur le marché de l'innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les études internes et externes et le conseil (étude stratégique, étude de marché, étude des outils de communication et de promotion, Design, Analyse de la valeur, étude marketing, ...)</li> <li>- les essais de produits afin de tester un produit ou un service auprès des usagers et consolider son entrée sur le marché,</li> <li>- les frais de propriété industrielle pendant la durée du programme (dépôts de brevet uniquement pour les PME),</li> <li>- les frais de communication directement liés au projet.</li> </ul> <p><u>Caractéristiques du financement accordé</u></p> <p>Montant minimum du prêt : 50 000 €  Montant plafonné aux fonds propres ou quasi-fonds propres de l'entreprise  Taux de financement : jusqu'à 60% des dépenses éligibles pour les PME et jusqu'à 15 % pour les ETI</p> <p><b>Intervention en Prêt FEDER Innovation (PFI)</b>  Le financement est accordé sous forme de PFI pour tous les bénéficiaires. Ce prêt est remboursable en tout état de cause.</p>
<b>Partenariats et modalités de financements dans le cadre du PO FEDER Rhône-Alpes 2014 - 2020</b>	<p>Les prêts FEDER Innovation (PFI) octroyés dans le cadre de ce dispositif sont adossés à des ressources mobilisées par la Région Rhône-Alpes (au titre du FEDER et de ses ressources propres) et Bpifrance au travers du Fonds de Prêt FEDER Innovation.</p> <p>Les projets seront financés le cadre du Programme Opérationnel FEDER - OT 3 : Renforcer la compétitivité des PME – OS 9 « Accroître la taille des PME et favoriser leur développement à l'export ».</p>
<b>Réglementation</b>	Les prêts sont alloués sur la base du régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI).